

# Confinement acte 2

## Compte Rendu de l'audio conférence du 30/10/2020

En préambule le Directeur rappelle que les conditions de ce confinement sont différentes de celles du printemps car l'intégralité de nos missions doit être assurée.

Dans le cadre du plan de continuité, les services restent ouverts au public aux heures habituelles. L'accueil sur rendez-vous est privilégié. Il faut éviter les files d'attente pour pouvoir respecter les règles sanitaires.

Un affichage va être effectué, site par site, pour informer le public.

Le Directeur a fait un rappel à tous les chefs de service sur l'application des dispositifs sanitaires. Ils doivent s'assurer du respect du port du masque par leurs agents, des distanciations sociales...

En ce qui concerne le télé travail :

Il y a une augmentation des capacités de télétravail : environ 140 PC doivent être préparés contre 60 au dernier confinement.

Un accompagnement des collègues en télétravail devra être fait. Les agents en télétravail devront être contactés quotidiennement par leur chef de service.

Pour les agents en situation de santé fragile :

ceux qui travaillent déjà en télétravail vont basculer à 5 jours par semaine.

Ceux qui ne sont pas dotés en télétravail vont être dotés en priorité. En attendant, ils seront placés en ASA.

Un débat assez virulent s'est ensuite engagé entre la direction et la CGT sur l'application de la circulaire ministérielle et du message du DG.

En effet, la direction envisage pour les télétravailleurs 2 jours au bureau et 3 en télétravail par rotation au sein du service.

Or, la circulaire ministérielle du 29 octobre précise clairement que les agents en télétravail doivent l'être 5 jours sur 5 pour éviter la circulation des personnes et par conséquent du virus. Le DG évoque bien des missions ponctuelles en présentiel.

Les attestations de travail sont en cours d'envoi.

La restauration collective est interrompue pour Tulle.

En ce qui concerne Brive, la CGT est intervenue pour dénoncer l'incohérence de faire déjeuner les agents sur un site où le virus circule. Le Directeur a répondu que la cantine de l'hôpital n'est pas une cantine du ressort du préfet, ce à quoi nous lui avons rappelé que la protection des agents est bien du ressort du directeur départemental. Il décline sa responsabilité mais dit revenir vers nous plus tard. Le message du DG et du SG sont pourtant très clairs.

En fait, la direction locale de la DGFIP s'adapte au nouveau confinement en prolongeant les mesures du déconfinement.